



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DU GARD COMMUNE D'AIGUES MORTES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Envoyé en préfecture le 23/12/2021
	Reçu en préfecture le 23/12/2021
	Affiché le 23/12/2021
	ID : 030-213000037-20211223-DCM202168-DE

Réf : DCM/2021/68 - 8/1/15-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 09-12-2021

Notifiée aux élus le : 09-12-2021

Date de l'affichage : 09-12-2021

**OBJET : Convention Territoriale(CTG)
« Terre de Camargue »**

SÉANCE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le QUINZE DÉCEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER – DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean – Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration : Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, et Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Andrée DAMOUR

Rapporteur : Arnaud FOUREL

Comme indiqué lors des précédents conseils municipaux, des 30 juin et 28 septembre derniers, la commune d'Aigues-Mortes s'est pleinement engagée dans le dispositif institutionnel « **la Convention Territoriale Globale (CTG)** » impulsé par la Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF 30). Cet engagement s'est traduit par une totale mobilisation et un réel investissement de tous les acteurs dans ce processus territorialisé de travail, qui a contribué à l'élaboration de cette convention avec l'ensemble des collectivités partenaires.

La transition d'un contrat local, engageant une commune dans un partenariat bilatéral avec la CAF, vers une Convention Territoriale Globale, faisant intervenir autour d'un même objectif les collectivités locales du Territoire, aurait pu paraître une gageure dans le délai imparti de dix mois. Et pourtant, forts de la volonté unanimement exprimée par les élus du Territoire, les services ont pu échanger et apporter collectivement leur part respective au diagnostic partagé, et à la déclinaison d'un Projet Social de Territoire via la CTG, validé par la CAF du Gard.

Depuis le mois de Février 2021, plusieurs séminaires de travail ont réuni un large panel d'acteurs politiques, institutionnels et associatifs œuvrant dans les domaines de l'enfance-jeunesse, éducation, parentalité, insertion, action sociale, santé, emploi et lien social. Ces temps de rencontres et d'échanges, de diagnostics et de propositions, de travail et de partage, ont permis de dresser un diagnostic fidèle des besoins de la population et des familles, sur la base des cinq thématiques fléchées, et de dresser un schéma de développement déclinant les trois axes du Projet Sociale de Territoire Terre de Camargue.

La démarche territoriale mise en œuvre s'est fortement appuyée sur des logiques de transversalité et de partenariats à toutes les échelles, dans le respect du périmètre des prérogatives de chacun. C'est

dans cet esprit de collaboration, que la CTG Terre de Camargue intercommunale respectueuse des identités et des compétences de chaque collectivité partenaire.

La réalisation du Projet Social de Territoire Terre de Camargue est en la parfaite illustration. Il a été rendu possible grâce aux interactions actives et équilibrées des acteurs locaux agissant dans le secteur social et éducatif au sens large du terme. Il a été permis et facilité par la démarche volontariste des élus et représentants des autorités territoriales qui, confiants dans le suivi par les services de la feuille de route fixée, peuvent saluer l'aboutissement de ces travaux. Enfin le suivi attentif de l'élaboration de cette CTG par les services de la CAF du Gard, garants de la bonne conduite de ce projet, a été une clé dans la réussite de l'opération.

C'est pourquoi, la conclusion de cette CTG n'est pas une fin en soi mais bien le commencement d'une nouvelle étape dans le cheminement adopté avec, pour perspective s'inscrivant dans la durée, une action publique intercommunale consolidée, ciblée et efficiente au service des familles et des habitants du territoire, coordonnée au sein d'un véritable et ambitieux Projet Social de Territoire. La CTG Terre de Camargue vient ainsi revivifier et dynamiser ces enjeux partagés !

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la Convention "CTG Terre de Camargue" avec la CAF du Gard et les collectivités partenaires, telle que présentée ;
- Autorise le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23/12/2021

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-68	Convention Territoriale Globale(CTG) « Terre de Camargue »	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication